Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20180604-150518-8-DE Date de télétransmission : 04/06/2018 Date de réception préfecture : 04/06/2018

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-le-Roi

Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 15 mai 2018

PUBLIE LE: 4 juin 2018

Délibération n°150518-8 : Adhésion à la convention CIG Grande couronne pour la médiation préalable obligatoire

L'an deux mille dix-huit, le quinze mai à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le quatre mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 15 MAI 2018

PRESENTS

LE PECQ Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE

Claire VALADIER, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT-MARLY Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE

Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE

Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE Guillaume LE HENO, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT-MARLY Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE

MARLY-LE-ROI Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

COMMUNES NON REPRESENTEES: NEANT

<u>Délégués comptant pour le vote</u>	: 5 pour le compte administratif 6 pour les autres délibérations
<u>Délégués présents</u>	
OUORUM	
Nombre de communes	

Accusé de réception en préfecture 078-257800995-20180604-150518-8-DE Date de télétransmission : 04/06/2018 Date de réception préfecture : 04/06/2018

SI MONTE-CRISTO / CS -150518-8

<u>OBJET</u>: ADHESION A LA CONVENTION CIG GRANDE COURONNE POUR LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

RAPPORTEUR: Madame la Présidente

VU le code de Justice administrative ;

 ${
m VU}$ la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25 ;

VU le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux ;

VU l'arrêté du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale, listant les centres de gestion concernés dont le CIG Grande couronne ;

VU les délibérations n° 2017-45 et 2017-46 du 11 décembre 2017 du CIG Grande couronne, relatives à sa participation à l'expérimentation nationale de la médiation préalable obligatoire aux recours contentieux ainsi qu'aux modalités de conventionnement.

CONSIDERANT l'intérêt pour le syndicat d'adhérer au dispositif au regard de l'objet et des modalités proposées,

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : DECIDE d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention d'expérimentation à conclure avec le CIG Grande couronne, qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter du 1er avril 2018, sous réserve d'une adhésion de la collectivité au principe de médiation préalable obligatoire, et sous condition d'une saisine du médiateur dans le délai de recours contentieux.

ARTICLE 3 : AUTORISE la Présidente à signer cette convention à transmettre au CIG Grande couronne et, pour information, au Tribunal Administratif de Versailles avant le 31 août 2018 ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.

Fait à Marly-le-Roi, le 3 0 MAI 2018

Transmis en préfecture et affiché le 0 4 JUIN 2018

Pour Extrait Conforme

Mireille TEMPEZ

Présidente du Syndicat Intercommunal